



## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

**Commission paritaire 3270100: le secteur flamand des entreprises de travail adapté, des ateliers sociaux et des "maatwerkbedrijven"**

Situation au 14/01/2020 (Dernière adaptation 02/08/2018)

Voir les Sous-secteurs 3270101 et 3270102. Le document concernant le champs de compétence est consultable [ici](#).